

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 19 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre, à 9 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
19/12/19 – 05	Modification du tableau des emplois à compter du 1er janvier 2020

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Edith PUGNET

Suppléants présents : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Michel MOLY, Martine ROLLAND Robert OLIVE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Françoise FITER, Damienne BEFFARA, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Raymond LEMORT, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Mireille REBECQ, Loïc GARRIDO, Georges GUARDIA, Aurélie SIRJEAN.

Suppléants présents : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Katell MATET, René BANTOURE, Michel FERRER, Charles CHIVILO, Jean-Louis DEMELIN, Julie BALLANEDA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES, Emilie BENZAKEN-DUVILLIER

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 02/1018-07 du 2 octobre 2018 modifiant le tableau indicatif des emplois à compter du 1^{er} novembre 2018,

Vu l'avis du Comité Technique du 13 décembre 2019

Vu le nombre trop important de postes à pourvoir sur le tableau des emplois par rapport aux postes pourvus,

Le Président,

Propose de retirer plusieurs postes afin de mettre à jour le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2020 :

1/S'agissant des emplois de titulaires :

Pour la filière administrative

- 1 poste d'administrateur hors classe,
- 1 poste d'administrateur territorial de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'attaché hors classe,
- 2 postes d'attaché territorial,
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe,
- 5 postes d'agent d'adjoint administratif,

Pour la filière technique

- 2 postes d'ingénieur principal,
- 1 poste d'ingénieur,
- 4 postes de technicien,
- 8 postes d'agent de maîtrise,

- 16 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- 6 postes d'adjoint technique,

Pour la filière sportive

- 1 poste de conseiller principal 1^{ère} classe des APS,
- 1 poste de conseiller principal 2^{ème} classe des APS,
- 1 poste de conseiller des APS,
- 8 postes d'éducateur principal 2^{ème} classe,
- 6 postes d'éducateur des APS,
- 3 postes d'opérateur qualifié des APS
- 3 postes d'opérateur des APS,
-

Pour la filière animation

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe,
- 3 postes d'adjoint d'animation,

2/S'agissant des emplois de non titulaires :

- 1 poste d'attaché territorial,
- 1 emploi de contrat d'avenir.

Propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,



Jean ROQUE

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

20 DEC. 2019

COURRIER



MEMORANDUM
FOR THE RECORD
DATE: 10/10/50
SUBJECT: [Illegible]

**ETAT DU PERSONNEL
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020**

1 - EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Directeur Général des Services de 20 000 à 40 000 habitants	1
Administrateur territorial hors classe	1-1=0
Administrateur territorial de 1 ^{ère} . classe	1-1=0
Directeur territorial	1
Attaché hors classe	2-1=1
Attaché Principal	2
Attaché territorial	5-2=3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2-1=1
Rédacteur	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} . classe	3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} . classe	8-4=4
Adjoint administratif	10-5=5
FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur principal	2-2=0
Ingénieur	3-1=2
Technicien principal 1 ^{ère} classe	3
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien	6-4=2
Agent de maîtrise principal	11
Agent de maîtrise	15-8=7
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	31-16=15
Adjoint technique	34-6=28
Adjoint technique à 20/35 ^{ème}	1
Adjoint technique à 10/35 ^{ème}	2
FILIERE SPORTIVE	
Conseiller territorial des A.P.S. principal de 1 ^{ère} . classe	1-1=0
Conseiller territorial des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	1-1=0
Conseiller territorial des A.P.S.	2-1=1
Educateur des A.P.S. principal 1 ^{ère} classe	10
Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	12-8=4
Educateur des A.P.S.	8-6=2
Opérateur principal des A.P.S.	4
Opérateur qualifié des A.P.S.	5-3=2
Opérateur des A.P.S.	4-3=1
FILIERE ANIMATION	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1
Animateur	1

Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	2-1=1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	3-2=1
Adjoint d'animation	5-3=2

2 - EMPLOIS SAISONNIERS

EMPLOIS	NOMBRE
Adjoint administratif	5
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint technique	17
Educateur des A.P.S.	11
Opérateur qualifié des A.P.S.	5
Opérateur des A.P.S.	10
Adjoint d'animation	5

3 - EMPLOIS NON TITULAIRES

EMPLOIS EN CDI	NOMBRE
Adjoint technique à 10/35 ^{ème}	1
EMPLOIS EN CDD	NOMBRE
Attaché territorial	1
Conseiller des APS	1

4 – CONTRAT EMPLOI AVENIR – CONTRAT DE DROIT PRIVE

EMPLOIS	NOMBRE
Contrat emploi avenir conclu pour une durée maximale de 36 mois	2

5 – CONTRAT APPRENTISSAGE – CONTRAT DE DROIT PRIVE

EMPLOIS	NOMBRE
Contrat apprentissage en baccalauréat professionnel Option Conduite et gestion d'une entreprise hippique pour une durée maximale de 36 mois	1
Contrat d'apprentissage en restauration au sein des cuisines centrales	1